



## STATISTIQUES ET INDICATEURS

# DEMANDEURS D'EMPLOI INDEMNISÉS AU 1<sup>ER</sup> TRIMESTRE 2019



En moyenne au 1<sup>er</sup> trimestre 2019,  
on comptait 3 118 400  
demandeurs d'emploi indemnisés,

SOIT

# 0,2%

DE MOINS QU'AU  
4<sup>E</sup> TRIMESTRE 2018

Le nombre de demandeurs d'emploi indemnisés diminue de 0,2% sur un trimestre et augmente de 0,7% sur un an <sup>(1)</sup>

En moyenne au 1<sup>er</sup> trimestre 2019, on comptait 3 118 400 demandeurs d'emploi indemnisés, soit 0,2% de moins qu'au 4<sup>e</sup> trimestre 2018 [cf. Tableau 1].

Les bénéficiaires de l'Assurance chômage représentent 85,9% des personnes indemnisées au 1<sup>er</sup> trimestre 2019. Ces effectifs diminuent de 0,1% sur un trimestre et augmentent de 2,2% sur un an. Le nombre de demandeurs d'emploi indemnisés au titre d'une allocation de formation en Assurance chômage augmente de 3,3% sur un trimestre et de 9,5% sur un an. Le nombre d'allocataires en contrat de sécurisation professionnelle (CSP) augmente de 1,7% sur un trimestre et diminue de 4,3% sur un an [cf. Graphique 1].

Les bénéficiaires des allocations d'Etat représentent 11,7% des personnes indemnisées au 1<sup>er</sup> trimestre 2019. Ces effectifs diminuent de 1,8% sur un trimestre et de 10,9% sur un an. Pour les allocations d'Etat hors formation, la baisse des effectifs est quasi continue depuis le 3<sup>e</sup> trimestre 2014 [cf. Graphique 2].

Tableau 1

### DEMANDEURS D'EMPLOI INDEMNISÉS PAR TYPE D'ALLOCATION (DONNÉES CVS, FRANCE MÉTROPOLITAINE)

	1 <sup>er</sup> trimestre 2018	4 <sup>e</sup> trimestre 2018	1 <sup>er</sup> trimestre 2019	Variation		Poids 1 <sup>er</sup> trimestre 2019
				sur un trimestre	sur un an	
Assurance chômage	2 620 800	2 679 600	2 677 700	-0,1%	2,2%	85,9%
dont formation*	85 500	90 600	93 600	3,3%	9,5%	3,0%
dont CSP*	51 300	48 300	49 100	1,7%	-4,3%	1,6%
Etat**	410 700	372 800	366 100	-1,8%	-10,9%	11,7%
dont formation	21 600	20 200	20 000	-1,0%	-7,4%	0,6%
Autres***	65 900	71 800	74 700	4,0%	13,4%	2,4%
<b>Total indemnisés</b>	<b>3 097 400</b>	<b>3 124 200</b>	<b>3 118 400</b>	<b>-0,2%</b>	<b>0,7%</b>	<b>100,0%</b>

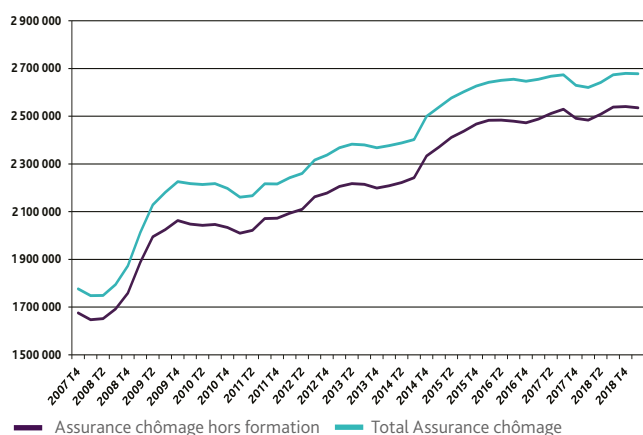
\* Les formations réalisées dans le cadre du dispositif CSP, 3 600 en moyenne au 1<sup>er</sup> trimestre 2019, sont comptabilisées dans la ligne « dont CSP », mais pas dans la ligne « dont formation »

\*\* hors ATA1

\*\*\* Convention de gestion Pôle emploi (ARE-CG), AREF-CG, Rémunération Formation Pôle emploi (RFPE)

Source : Pôle emploi (Fichier National des Allocataires).

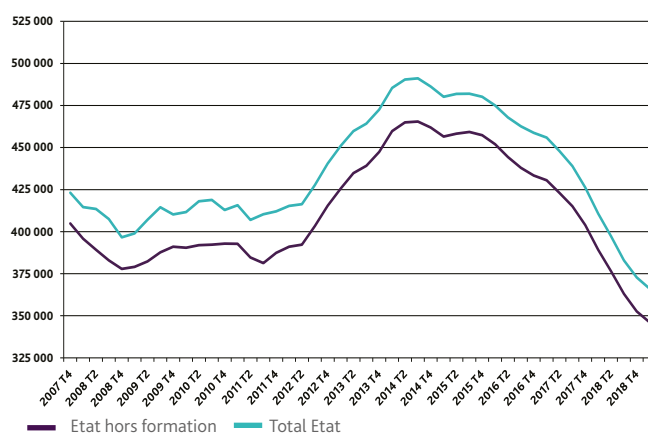
**Graphique 1**  
**DEMANDEURS D'EMPLOI INDEMNISÉS PAR TRIMESTRE**  
**AU TITRE DE L'ASSURANCE CHÔMAGE**



Données CVS, France métropolitaine

Source : Pôle emploi (Fichier National des Allocataires).

**Graphique 2**  
**DEMANDEURS D'EMPLOI INDEMNISÉS PAR TRIMESTRE**  
**AU TITRE D'ALLOCATIONS D'ÉTAT**



Données CVS, France métropolitaine

Source : Pôle emploi (Fichier National des Allocataires).

Guillaume DELVAUX

Direction des Statistiques, des Études et de l'Évaluation

## Sources et définitions

En fonction d'un certain nombre de critères (références de travail, âge, motif de fin de contrat de travail, ressources,...) un demandeur d'emploi peut se voir ouvrir un droit en Assurance chômage ou en solidarité-Etat, ou être en formation ou en contrat de sécurisation professionnelle (suite à un licenciement économique).

### LE REGROUPEMENT DES ALLOCATIONS PRÉSENTÉES DANS CETTE NOTE EST LE SUIVANT :

- **Assurance chômage** : Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi (ARE), ARE différé (intermittents du spectacle)
- **Formation / Assurance chômage** : Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi-Formation (AREF), AREF différé
- **Contrat de sécurisation professionnelle (CSP)** : Allocation de Sécurisation Professionnelle (y compris formation), ASP taux ARE (y compris formation)
- **Etat** : Allocation de Solidarité Spécifique (ASS), Allocation Temporaire d'Attente 2 (ATA, anciens détenus et salariés expatriés), Allocation Equivalent Retraite (AER), Allocation Transitoire de Solidarité (ATS), Allocation du Fonds Spécifique Provisoire (AFSP)
- **Formation / Etat** : Rémunération de Fin de Formation (RFF), Allocation Spécifique de Solidarité-Formation (ASSF)
- **Autres** : Convention de gestion Pôle emploi (ARE-CG), AREF-CG, Rémunération Formation Pôle emploi (RFPE). Les conventions de gestion concernent les employeurs publics qui ont la charge financière de l'indemnisation chômage de leurs agents mais en confient la gestion administrative à Pôle emploi. La RFPE est une allocation de formation versée aux demandeurs d'emploi qui suivent une formation conventionnée par Pôle emploi ou une POE, et qui n'ont pas de droit à l'AREF ou à l'ASP (Allocation de Sécurisation Professionnelle pour les bénéficiaires d'un Contrat de Sécurisation Professionnelle) le jour où ils entrent en formation.

Le nombre de demandeurs d'emploi indemnifiés sur un trimestre, présenté dans cette note, est une moyenne des effectifs en fin de mois.

Comme chaque année les coefficients de correction pour variations saisonnières et les coefficients permettant d'estimer les statistiques provisoires ont été réestimés.

Des précisions sur les sources et le calcul du nombre de personnes indemnifiées, ainsi que des séries par allocations détaillées, brutes et CVS, France Métropolitaine et France entière sont disponibles sur Internet sur le lien suivant : [production des données mensuelles](#).

Directeur de la publication  
**Jean BASSÈRES**

Directeur de la rédaction  
**Cyril NOUVEAU**

Réalisation  
**Direction des Statistiques, des Études et de l'Évaluation**

**Pôle emploi,**  
 1 avenue du Docteur Gley  
 75987 Paris cedex 20

[www.pole-emploi.org](http://www.pole-emploi.org)

